

POUR UNE CRITIQUE DU NÉO-SOUVERAINISME EN AFRIQUE

Seydou KONE

Département de philosophie

Université Peleforo GON COULIBALY de Korbogo- (Côte d'Ivoire)

Saidkone2000@yahoo.com

Résumé

C'est peu de le relever, l'Afrique vit un moment charnière. Le continent fait en effet l'expérience de transformations multiples et simultanées. D'ampleur variable, elles touchent tous les ordres de la société. Concrètement, elle se caractérise par des ruptures en cascade : la contestation des formats politico-institutionnels issus de la décennie 1990, le réveil technologique du continent, une accélération des processus de créativité artistique et culturelle, et surtout la quête forcée et éperdue de souveraineté en Afrique francophone, sur fond de rejet viscéral de l'ancienne puissance coloniale, en l'occurrence la France. Le but du présent article est de comprendre les ressorts de ce néo-souverainisme, tout en explorant les voies correctrices pour le rendre beaucoup plus opérant et moins confrontational, dans le cadre d'une « seconde indépendance de l'Afrique » (Antil Alain, 2023, p.9).

MOTS CLÉS : *Afrique, Bouc-émisseries, Développement, Néo-souverainisme*

Summary :

It's little to lift up, Africa lives a hinge time. The continent does indeed experience multiple and simultaneous transformations. Variable scale, they touch all orders of the society. In addition, it is characterized by cascading breaks : the challenge of political-institutional formats from the 1990 decade, the continent's technological awakening, an acceleration in artistic and cultural creativity processes, and above all the search and forced quest for sovereignty in French-speaking Africa, on the background of visceral rejection of the former colonial power, in the occurrence France. The purpose of this neo-sovereign, while exploring the corrective pathways to make it much more operational and less confrontational, within the framework of « second independancy of Africa » (Antil Alain, 2023, p.9).

Keys words : *Africa, Populism, Development, New-sovereignty*

Introduction

La prise du pouvoir par les militaires au Mali, en Guinée, au Burkina-Faso, au Niger et au Gabon, tout comme d'autres conflits plus ou moins sanglants dans les territoires anciennement colonisés par la France, « ne sont que des symptômes d'un basculement en profondeur que l'on a longtemps occultés, et dont l'accélération soudaine prend à contrepied

nombre d'observateurs (Achille M'Bembe, 2022, p.5). Ce retour du pouvoir kaki « sur fond de néo-souverainisme ou de messianisme anticolonial teinté de politique identitaire et d'autoritarisme décisionnel aux accents modernisateurs » (Marwane Ben Yamed, 2023, p.3), compte parmi ses pourfendeurs, l'historien et philosophe Achille M'Bembe. Il dénonce le néo-souverainisme sous ce trait acerbe (2022, p.5) :

C'est une version appauvrie et frelatée du panafricanisme. Dans le contexte actuel de désarroi idéologique, de désorientation morale et de crise du sens, le néo-souverainisme est moins une vision politique cohérente qu'un grand fantasme (...) Ils opèrent par identification d'un bouc émissaire qu'ils érigent en ennemi absolu contre lequel tout est permis. Ainsi, quitte à les remplacer par la Roussie ou la Chine, les néo-souverainistes estiment que c'est en boutant hors du continent hors du continent les vieilles puissances coloniales, à commencer par la France, que l'Afrique parachèvera son émancipation.

Quelle est la portée d'une telle assertion ? Dans le cadre d'une africanité renouvelée et inclusive (non sectaire et non confrontationnelle), le souverainisme sous sa forme actuelle est-il un chemin d'impasse ?

Notre hypothèse stipule que le néo-souverainisme, pour être véritablement opérant, doit se débarrasser de certains oripeaux et renouer avec les valeurs fondatrices du développement, seuls gages d'une réelle émancipation. À travers une démarche analytique et prospective, nous nous attèlerons d'abord à comprendre les ressorts de l'expansion du néo-souverainisme, notamment au Sahel. Ensuite, il s'agira de montrer que le souverainisme des peuples a été une préoccupation rousseauiste avant l'heure. Enfin, nous relèverons la nécessité de repenser le néo-souverainisme pour le rendre moins forcené ou moins confrontationnel, et beaucoup plus efficient, dans le cadre d'une africanité revitalisée.

1-des causes liées à l'expansion du néo-souverainisme en afrique subsaharienne

Face à des régimes jugés corrompus et défailants au Sahel, qui n'offrent aucune perspective en particulier aux jeunes, il y a une soif de nouvelles voies. « Ce dégagisme » passe parfois par des élections, parfois aussi par

des coups d'État militaires. Les putschistes et les milieux qui les soutiennent, les néo-panafricanistes, les néo-souverainistes, proposent une nouvelle offre politique, celle d'une « deuxième indépendance ». Ils promettent la rupture avec l'ancien colonisateur, « considéré comme coresponsable avec les élites dirigeantes des malheurs de ces pays » (Antil Alain, 2023, p.9). Ce néo-souverainisme, qui tourne à bien des égards, au sentiment anti-français, s'origine principalement dans une présence militaire permanente de la France, dans ses ex-colonies.

1.1 La présence militaire prolongée de la France

Parmi les legs postcoloniaux en Afrique francophone, la présence militaire française est la plus visible et la plus décriée. La France est le seul ancien pays colonisateur à avoir maintenu pendant des décennies des bases militaires permanentes dans ses ex-colonies, et avoir y mené une cinquantaine d'opérations. L'interventionnisme militaire, rendu possible par des accords signés peu après les indépendances, est une caractéristique majeure de la politique de la France qui suscite aujourd'hui la réprobation sur le continent. Malgré la baisse des effectifs, il ne s'est pas affaibli au XXI siècle, se manifestant au contraire par la plus ambitieuse des expéditions militaires, l'opération Barkhane (2014-2022). En effet, depuis les indépendances, l'Afrique est l'aire de prédilection des interventions militaires françaises. Celles-ci sont rendues possibles par des accords de coopération militaire et de défense avec les pays africains, et un dispositif militaire permanent, implanté sur le continent. Ce dispositif s'explique par la décolonisation singulière intervenue en Afrique francophone, la plupart des pays ayant choisi de maintenir des liens politico-institutionnels importants avec Paris après leur indépendance. Cette présence, négociée au lendemain de la décolonisation et qui s'inscrit dans le temps long, a fait la force de la politique française en Afrique. Elle constitue désormais sa plus grande faiblesse. Ainsi, les forces françaises ont connu un double retrait de Centrafrique et du Mali en 2022, suivi rapidement par le désengagement de la Task Force Sabre (unité des forces spéciales présente à Ouagadougou) du Burkina-Faso début 2023 et du départ forcé du Niger en décembre 2023, le tout dans une atmosphère de rejet de la présence militaire française par les opinions publiques africaines.

Loin d'être anecdotique, la contestation contemporaine des bases militaires en Afrique n'a « rien de comparable avec ce qu'on pouvait voir

dans les décennies précédentes », souligne Antil Alain (2023, p.9). On est désormais loin du temps « où les critiques très articulées (...) étaient confinées à des cercles dirigeants d'intellectuels et qui, parfois, lors de crises politiques graves, pouvaient se répandre dans la rue », poursuit-il (Antil Alain (2023, p.9). Abordant le sentiment anti-français profondément enraciné au Sahel, Nicolas Sarkozy l'a attribué à la présence historique des forces françaises en Afrique. Il a souligné que la longévité d'une intervention militaire est souvent sous-estimée dans les discussions internationales. « Peu importe à quel point nos intentions sont bonnes et généreuses, toute mission prolongée finit par nous présenter (...) comme une force d'occupation », précise-t-il (Sarkozy Nicolas, 2023, p.7). « Le problème est profond et, en réalité, insoluble, (reconnaît-il) car il découle de la présence prolongée de notre armée dans nos anciennes colonies » (Sarkozy Nicolas, 2023, p.7). Le président français Emmanuel Macron avait lui-même qualifié ses bases militaires de « relique du passé » (2023, p.7). En sus du rejet de la présence militaire de la France, dans ses ex-colonies, le néo-souverainisme prend également la forme d'une critique en règle du franc CFA.

1.2 La contestation vigoureuse du franc CFA

Bien que le gouvernement français ait toujours nié les accusations de sujétion monétaire et noté que l'utilisation continue du franc CFA dépendait entièrement de la volonté des dirigeants africains, l'existence d'un sentiment anti-français sur le continent en raison de cette monnaie, est particulièrement prégnant. Les raisons du rejet ou ressentiment du franc CFA sont multiples. Il est évident que le franc CFA, ne serait-ce que par son nom « franc », reste un héritage fort de la colonisation de la France en Afrique. En effet, la monnaie a été créée le 26 décembre 1945 et signifie littéralement « franc des colonies françaises d'Afrique ». Malgré la fin du colonialisme, la monnaie a été maintenue et est actuellement utilisée dans 14 pays africains. Cette monnaie est considérée par de nombreux politologues et économistes afro-centristes comme un héritage du colonialisme, un rappel de l'absence de souveraineté économique et un outil néo-impérial utilisé par les français pour asphyxier le progrès et le développement socio-économique de leurs anciennes colonies.

Des militants politiques et des droits de l'homme tels que Kemi Seba et Nathalie Yamb ont attiré l'attention sur ce que l'on peut appeler les liens

néocoloniaux qui sont perpétués par l'utilisation continue de cette monnaie et démontrent que la monnaie peut être liée de manière significative à la stagnation du développement des anciennes colonies françaises ainsi qu'à un rappel constant de l'hégémonie et du contrôle de la France sur ses anciennes colonies. Une « servitude » : voilà comment l'économiste togolais Kako Nubukpo décrit le franc CFA, dans son livre à charge contre les élites économiques africaines et françaises, intitulé : *Sortir l'Afrique de la servitude monétaire À qui profite le franc CFA ?* « Le franc CFA pose un problème politique et de souveraineté », assure-t-il (Kako Nubukpo, 2022, p.34). Ce qui enflamme la jeunesse africaine et la diaspora, selon lui, « c'est que les réserves de change soient basées au Trésor français, que les billets CFA soient imprimés en France ou encore que l'acronyme CFA renvoie à la colonisation » (Kako Nubukpo, 2022, p.34).

Outre cet argument de la souveraineté monétaire, les pourfendeurs du FCFA dénoncent les inconvénients économiques d'une parité de change fixe avec l'euro. Cet arrimage n'incite pas les entreprises importatrices africaines à fournir des efforts de compétitivité et décourage la volonté de substitution aux importations par la production locale. Elle entretient les pays dans une forte dépendance pour ses intrants (principalement des biens intermédiaires en provenance de Chine et d'autres continents) et maintient une économie de rente des matières premières. Mais le rejet du franc CFA va en réalité bien au-delà de l'enjeu monétaire : c'est sans doute la bataille la plus symbolique que puissent mener les partisans d'une prise de distance avec la France, à de multiples niveaux : diplomatique, économique, militaire ou culturel. Bref, il ne s'agit pas seulement de revendication de souveraineté monétaire, mais de souveraineté nationale. Bien qu'étant dans l'air du temps, à travers des vocables aussi divers qu'évocateurs (souveraineté agricole, énergétique, monétaire, spatiale, etc.), le concept de souveraineté avait été abordé matinalement par Rousseau, sous le prisme de la souveraineté populaire. Il en fut un promoteur avant l'heure.

2-Rousseau, un activiste avant l'heure du souverainisme des peuples

Le contrat social énoncé par le philosophe genevois introduit un nouveau point de vue pour penser la politique. Il redéfinit radicalement la notion

qui organise toutes les autres - la souveraineté- en forgeant l'équation " Peuple" = " Souverain". L'idée de souveraineté est centrale chez les Modernes. C'est à partir d'elle que s'organise la compréhension de la liberté politique et l'idée même de République. Ainsi penser l'État, c'est penser la souveraineté. Le contrat rousseauiste conservera donc la souveraineté comme l'avait déjà relevé Bodin dans ses *Six Livres de la République*, mais sans maintenir le souverain : avec Rousseau, la souveraineté passe on le sait, du monarque au peuple, passage d'un titulaire à un autre. De ce point de vue, Rousseau en tant que précurseur de la modernité, selon la formule de Bruno Bernardi (1998, p.24) : « pense tout autant avec Hobbes et Bodin que contre eux ». Contrairement à certains de ses prédécesseurs théoriciens politiques (Grotius, Pufendorf, Hobbes, Bossuet), Rousseau refuse tout pacte d'allégeance ou de soumission qui confisquerait la souveraineté du peuple

2.1 Du rejet des fausses légitimités

Les sociétés politiques proposées par les auteurs de l'époque ne sont pas légitimes aux yeux du Genevois, car sont fondées sur un pacte d'aliénation de la liberté et de conservation des inégalités. Il s'emploie alors à dénoncer toutes les fausses légitimités (les théories attentatoires à la souveraineté du peuple), à démonter tous les arguments qui tendent à justifier l'absolutisme et la soumission des peuples. Il entend d'abord réfuter le parallèle établi par Hugo Grotius entre l'esclavage privé et la sujétion politique. Grotius est un théoricien de l'aliénation de l'individu. Il défend une théorie naturaliste de l'esclavage. Le raisonnement est de fonder le fait par le droit c'est-à-dire qu'il justifie le caractère absolu de l'autorité politique par le fait même que le pouvoir absolu existe.

Autrement dit, l'esclavage existe donc il est légitime. Or, Rousseau oppose le droit et le fait, ce n'est pas parce qu'on fait quelque chose qu'on a le droit de le faire. Pour justifier l'absolutisme, Grotius affirme, selon Rousseau, une généralisation abusive à partir d'un argument non fondé, à savoir celui d'un droit de chacun à aliéner sa liberté. Il étend ce supposé droit à l'ensemble des individus, à tout un peuple. Le peuple, ne saurait souscrire à un tel contrat, « à moins qu'il ne soit un peuple de fous (...). Or, la folie ne fait pas droit » (Rousseau, 2010, p.35). Le droit du plus fort comme référent politique, ou comme moyen de soumission des peuples, est également mis à l'index par Rousseau. Il oppose une vive

critique contre ce pseudo-droit. Beaucoup ont vu en la force un principe de légitimité du droit. Le droit du plus fort n'est-il pas le plus constant des droits ? Telle n'est-elle pas la leçon de la fable cruelle de la Fontaine. Rousseau va montrer la contradiction inhérente à ce prétendu droit. Il va opposer le point de vue du droit et celui de la force. Il part d'une constatation de fait, qui est que le droit du plus fort est sujet au changement, or, ce qui caractérise le droit c'est sa pérennité. On n'est pas nécessairement toujours le plus fort, ne serait-ce que parce qu'on vieillit, la force alors se perd. L'exemple du tyran, qui pendant son sommeil, est à la merci de sa garde, témoigne de cette fragilité de la force. Nul ne peut s'en prévaloir pour toujours. Le plus fort, on ne sait pas qui sait, on peut toujours rencontrer quelqu'un de plus fort que soi. Le droit du plus fort ne peut donc pas servir de support de l'ordre civil. Et Rousseau de s'interroger fort opportunément en ces mots (2010, p.48) : « Or qu'est-ce qu'un droit qui périclite quand la force cesse ? ».

Le citoyen de Genève dénonce également avec véhémence la comparaison entre la famille et la société politique. Les théoriciens de l'autorité monarchique, tels que Bossuet et Ramsay, se fondent sur cette idée que la famille est le modèle des sociétés politiques pour le légitimer le pouvoir royal. De même que l'enfant est naturellement soumis à son père, les sujets sont naturellement dans la soumission. Les hommes naissent sujets sous l'emprise monarchique, de la même manière que les enfants naissent sujets sous le régime paternel. Rousseau n'adhère pas à ce modèle, il le rejette. Il va plus loin en soulignant que si on conçoit uniquement la famille comme un lieu de dépendance entre le père et les enfants pour des besoins de conservation, alors le lien naturel d'obéissance cesserait dès que les enfants seront en capacité de se prendre en charge. Un tel modèle de la famille est inopérant, alors que « si les membres continuent de rester unis, ce n'est plus naturellement, c'est volontairement, et la famille elle-même ne se maintient que par convention » (Rousseau, 2010, p.59). En clair, la famille ne perdure véritablement que lorsqu'elle est soudée par une adhésion volontaire de ses membres, de même que le socle de la société est une relation librement consentie, fondée sur la souveraineté populaire.

2.2 De la souveraineté individuelle (du monarque) à la souveraineté populaire

Bodin est le premier à dénoncer une théorie générale de la souveraineté, il dévoue cette dernière néanmoins au roi (2013, p.144) :

La souveraineté, écrit-il- est la puissance absolue et perpétuelle d'une République ne peut être, ni subsister à proprement parler, sinon en Monarchie ; car nul ne peut être souverain en une République qu'un seul.

Partisan résolu de la monarchie, de même que Bossuet, Bodin fait logiquement du monarque le seul dépositaire du pouvoir. Dans une République bien ordonnée, pense-t-il, il doit y avoir autorité du souverain sur les sujets. Le monarque est séparé du peuple de sorte qu'il y a dans une sorte de filiation avec Aristote, les uns gouvernent et les autres sont gouvernés. L'ordination du multiple à l'un. Discutant de la nature de la loi et de la question de savoir comment la loi doit faire ployer les sujets, Bodin écrit (2013, p.144) :

Or, s'il est utile que le Prince souverain, pour bien gouverner un État, ait la puissance souveraine sous la sienne, encore est-il plus expédient au seigneur en l'état aristocratique ; car le monarque est divisé du peuple ; et en l'État aristocratique les seigneurs sont aussi divisés du peuple : de sorte qu'en l'une et l'autre République il y a deux parties : à savoir celui ou ceux qui gouvernent d'une part, et le peuple de l'autre part.

Or, pour Rousseau, cette structure bipartite de la *res publica* n'existe pas. La République est un « moi moral et collectif ». Le peuple souverain de Rousseau est un peuple qui en corps est un, il a une volonté une, et, partant sa souveraineté est indivisible. Rousseau pense la souveraineté en dehors d'une logique de domination c'est-à-dire de l'instauration d'un pouvoir aussi puissant et dissuasif que pourrait l'être celui d'un dieu. Une rupture définitive entre le champ de la théologie et celui de la politique, qui ouvre la voie au concept de la souveraineté dans des termes, qui en appellent explicitement à l'autonomie et à la rationalité. La souveraineté devient celle que le peuple, en tant qu'assemblée des citoyens exerce lui-

même sur lui-même. Ainsi, le peuple se constitue et s'institue comme seul facteur de légitimité. C'est lui qui fera autorité, qui dictera la loi. « Peuple », ici, ne doit pas s'entendre au sens social du terme. Rousseau donne à ce terme un sens renouvelé. Il ne désigne pas la multitude, mais l'ensemble ou « l'association » qui effectue le pacte. C'est donc en réalité le geste qui fait autorité. C'est lui qui fixe la règle du juste et de l'injuste. Par ce dispositif singulier du pacte social, Rousseau invente le concept moderne de la politique, comme labeur spécifique, autonome et irréductible du peuple sur lui-même. La politique est pensée dorénavant comme relevant d'une pratique spécifiquement humaine, en rupture avec toute tentative de la fonder sur des propositions de type naturaliste ou théologique. Le peuple devient le seul dépositaire de la souveraineté. Le contrat d'association rousseauiste n'institue pas un quelconque monarque, mais investit le peuple de sa propre souveraineté, il amène le peuple à statuer sur lui-même. Ce pacte est contracté entre tous les particuliers c'est-à-dire l'ensemble exhaustif des citoyens. Il lie le peuple au peuple. La souveraineté populaire en est le principe directeur. Il n'est pas étonnant que le traité politique *Du contrat social* fût encensé par les révolutionnaires français de 1789 qui y virent la théorisation de la souveraineté du peuple. La haute idée que le contrat social présente de la notion de souveraineté dont les citoyens sont les seuls titulaires leur donne une autorité considérable, dont « aucun monarque n'aurait même pas osé rêver » selon le mot de Gérard Mairet (2010, p.17). Si le vent du néo-souverainisme souffle en particulier sur les pays du Sahel, il -le néo-souverainisme- devrait être expurgé de certains oripeaux pour être moins forcené et plus opérant.

3-De la nécessité de repenser le néo-souverainisme

La contestation de la politique française existe depuis les indépendances mais la critique raisonnée qui portait sur les éléments objectifs de cette politique, s'est transformée en diatribe antifrançaise quasiment hystérique sur les réseaux sociaux et dans les propos des néo-panafricanistes ou néo-souverainistes qui mettent l'accent sur la désignation d'un ennemi plus que sur l'unité africaine. Le néo-souverainisme a fait de « la France la seule responsable de l'aggravation de la situation des populations locales » (Achille M'Bembe, 2022, p.5). Ses tenants capitalisent sur l'hostilité à l'héritage colonial, notamment le

franc CFA et la coopération militaire. C'est un terreau fertile pour les responsables militaires insurgés, qui n'ont aucune légitimité légale, mais une soif d'authenticité. Le slogan « France, dégage » est devenu un nouveau mode de légitimation du pouvoir politique et militaire en Afrique francophone.

3.1 Sortir de la bouc- émissairisation excessive

On voit émerger un discours assez complotiste selon lequel la main de la France serait derrière tous les problèmes. Pour certains milieux politico-militaires, notamment issus du Sahel, le « complot français est le bouc émissaire parfait vers lequel orienter le mécontentement populaire. » (Calixte Beyala, 2022, p.3). Il est désormais devenu courant de voir des drapeaux français brûler lors de manifestations en Afrique francophone. Au Sahel, ces dernières années, des slogans hostiles, des déclarations tonitruantes de militants mais aussi des discours d'officiels sur la responsabilité de Paris dans la crise que connaît la région se font entendre. Plus généralement, l'idée d'un « complot de la France contre l'Afrique s'est généralisée et fait maintenant partie des figures obligées de la rhétorique politique africaine » (N'Gouande Jean-Paul, 2022, p.9). Les griefs contre la France, pour nombreux qu'ils soient, ne doivent pas être l'arbre qui cache la forêt de nos incapacités structurelles, de nos faillites aussi bien en matière de gouvernance que d'unité du continent.

Du reste, sur la question du maintien du franc CFA et de la présence militaire française en Afrique, la responsabilité de nos élites dirigeantes reste largement engagée. La France n'intervient militairement qu'à la demande de nos États africains, et si le franc CFA perdure, ce n'est qu'avec le consentement de nos décideurs. Ramenée à la pratique internationale, on pourrait légitimement s'interroger de savoir si la présence permanente de bases militaires américaines au Japon, en Allemagne, en Arabie-Saoudite, au Qatar ou encore aux Émirats Arabes Unis constitue un empêchement rédhibitoire à l'exercice de la souveraineté desdits pays. Pas vraiment ! Car ladite présence militaire s'inscrit dans un cadre de partenariat stratégique ou géostratégique. Dans un contexte actuel « de désarroi idéologique, de désorientation morale et de crise du sens » (Achille M'Bembe, 2022, p.5), le néo-souverainisme fleurit, non sans surfer sur « un populisme identitaire et un autoritarisme

décisionnel aux accents modernisateurs » (Marwane Ben Yamed, 2023, p.3). Ses tenants opèrent par identification :

D'un bouc émissaire qu'ils érigent en ennemi absolu contre lequel tout est permis. Ainsi, quitte à les remplacer par la Roussie ou la Chine, les néo-souverainistes estiment que c'est en boutant hors du continent les vieilles puissances coloniales, à commencer par la France, que l'Afrique parachèvera son émancipation. Ils s'opposent, d'autre part, à la démocratie qu'ils considèrent comme un gadget, le cheval de Troie de l'ingérence internationale. A celle-ci, ils préfèrent le culte des « hommes forts », adeptes du virilisme et pourfendeurs de l'homosexualité. D'où l'indulgence à l'égard des coups d'État militaire et la réaffirmation de la force et de la brutalité comme voies légitimes d'exercice du pouvoir (Achille M'Bembe, 2022, p.5)

Dans une tribune intitulée : Burkina, Mali, Niger : souverainisme de pacotille et marchands d'illusions, le journaliste Marwane Ben Yahmed s'en prend vertement aux régimes putschistes du Sahel, fers de lance du néo-souverainisme, qu'il accuse de baigner dans un populisme éhonté. Selon lui, « Exacerbation de la fierté nationale, désignation de boucs émissaires, promotion d'un panafricanisme dévoyé... Telles sont les clés de la popularité des putschistes ouest-africains » (Marwane Ben Yamed, 2023, p.3). « Examinons les maux, s'interroge-t-il, qu'ils mettent en avant pour justifier l'injustifiable ou les coups d'État : Corruption et népotisme ? (Marwane Ben Yamed, 2023, p.3). Et de répondre :

Ces militaires comptent parmi les plus corrompues des nomenklaturas locales, plus habiles à surfacturer des contrats d'armement et à imposer leurs commissions qu'à traquer les djihadistes dans la zone des « trois frontières », plus prompts à nommer leurs proches qu'à promouvoir les plus compétents (Marwane Ben Yamed, 2023, p.3).

Au-delà des critiques en règle contre la France et l'Occident en général, il urge que l'Afrique retourne aux valeurs fondatrices du développement, gages d'une souveraineté effective.

3.2 Rechercher les véritables clés de la souveraineté

Alors que le développement est un processus long et endogène, l'Afrique est « le continent des conflits, de l'urgence et des tsunamis silencieux » (Patrice Hugon, 2006, p.6). Le spectre des conflits armés continue de hanter maintes régions du continent. Six décennies après l'accession à l'indépendance (pour la quasi-totalité des États), l'Afrique est très loin d'avoir fait sa mue sur le plan politique. Elle est encore enferrée ou engoncée dans des luttes violentes de pouvoir, dans des tensions électorales et postélectorales, dans des crises constitutionnelles, avec à la clé « l'épidémie des mandats illimités », qui fait particulièrement florès en Afrique francophone. Derrière la violence des luttes de pouvoir, dont elle est coutumière, se jouent très souvent des enjeux de captation des ressources publiques. Dans un contexte où l'Afrique apparaît effectivement comme la « région du monde la plus affectée par les luttes armées » (Anatole Ayassi, 1997, p.9), rien sans doute ne menace plus le développement du continent que « cette guerre généralisée de tous contre tous » (Anatole Ayassi, 1997, p.9). Sans un espace socio-politique africain, pacifié et propice au développement, l'Afrique restera le champ par excellence de toutes les influences extérieures, soumise comme elle l'est aujourd'hui, à l'aide au développement, aux diktats des institutions financières internationales et aux ingérences de tous genres. Autre lame de fond qui contrarie fortement la matérialisation de la souveraineté de l'Afrique : la problématique de l'unité africaine. C'est notoire que l'Afrique est aujourd'hui l'un des continents les moins intégrés du monde, de sorte que les liens économiques intra-africains pèsent à environ 12%. À peine eut-elle été affranchie, l'Afrique fut tirillée dans tous les sens. L'accession à l'indépendance semble avoir consacré, sur le continent, le développement du micro-nationalisme. Chaque État semblait plutôt préoccupé à défendre sa souveraineté et à rechercher les moyens de son développement rapide. En refusant d'accomplir l'acte qui consacre l'indépendance véritable (l'unité des peuples africains), les nouveaux responsables africains ont ouvert la voie au néo-colonialisme. C'est pourquoi, déclarait le général de Gaulle : « Nous avons changé la colonisation en coopération parce que l'objet de la colonisation qui était de créer pour la métropole des zones d'influence politico-économiques

et d'assurer le rayonnement de la civilisation métropolitaine était sauvegardé par la coopération » (Eden. Kodjo, 1985, p.267).

Les multiples liens de coopération, tissés entre chaque État et les anciennes puissances coloniales, attestent éloquemment cette réalité. Et face aux mastodontes économiques et politiques (l'Union Européenne, les États-Unis, la Chine, l'Inde, etc.), « aucune des nations africaines prise individuellement ne saurait représenter valablement l'Afrique, ni réhabiliter ses peuples » (Eden. Kodjo, 1985, p.267). Une Afrique émiettée est une Afrique des miettes. L'Heure n'est pas au détricotage des grands ensembles régionaux, comme la sortie des pays de l'PAES (l'Alliance des États du Sahel) de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest), mais plutôt à leur consolidation quitte à les réformer en profondeur. Un tel retrait des pays de l'PAES de cette instance sous-régionale nourrit l'idée « d'un panafricanisme sectaire ou d'un panafricanisme des casernes » selon le mot de Simplicien Dion (2024, p.7). Le panafricanisme, poursuit-il, étant un souverainisme, vous ne pouvez pas prétendre à la souveraineté et vous mettre sous tutelle :

La quadrature de nos frères de l'Alliance des États du Sahel, c'est de dire, nous sommes souverains, mais souverains pro-russe. On ne peut pas être souverain en étant dans une souveraineté sous surveillance, sous contrôle » (Simplicien DION, 2024, p.7).

L'essence même du souverainisme est dans le panafricanisme. Quand on est souverain, écrit Antony Mangeon (2022, p.48) :

On ne ferme pas la porte aux uns, pour l'ouvrir aux autres exclusivement. (...) On l'ouvre à tout le monde parce qu'on a un particulier qui parle à l'universel et un universel qui parle à nous dans le seul intérêt des peuples africains. Le véritable panafricanisme consisterait, alors, à s'organiser pour devenir une force collective sur la scène internationale, tout en préservant l'intérêt des nations africaines.

Ce défaut structurel d'unité continental fait écho à un autre écueil, tout aussi dommageable pour l'Afrique : son élite dirigeante défaillante. C'est un euphémisme que de le relever, l'Afrique a mal à sa classe politique. En général, plus soucieuse de ses propres intérêts que des malheurs du

peuple, la quête du pouvoir ici se résume à la quête de la manne. La logique de la rente l'emporte. Ce qui fait de l'État non pas une institution au service de tous, un bien commun (*res publica*) à préserver, mais une sorte de vache laitière, qui ne peut profiter qu'à ceux qui en ont le contrôle. L'État est « approprié », il est « privatisé » : chaque titulaire d'une parcelle d'autorité publique l'accapare à son profit et à celui de son réseau. L'enjeu de la compétition politique, soutient Jean-François Médard (2017, p.11), « est l'accès aux ressources matérielles de l'État, la capture de la rente étatique et sa redistribution, beaucoup que la poursuite de politiques publiques ». La prédation des ressources publiques, au-delà de l'enrichissement personnel qu'elle génère, tisse le maillage du pouvoir autour d'un réseau de complicités, renforce la cohésion interne des groupes autour de la corruption et de la redistribution de ses produits. Elle permet de gérer les alliés et les courtisans, de conforter leur loyauté. C'est d'ailleurs pourquoi la conquête et la conservation du pouvoir sont si féroces sous les tropiques africains. Perdre le pouvoir, c'est perdre le monopole de la violence légitime, le monopole du contrôle de l'appareil de l'État et des finances publiques, de la redistribution des voies d'accès aux marchés publics, des administrations, dans lesquelles on peut placer qui l'on veut pour faire « remonter la rente » et pour s'appuyer sur des personnes qui nous seront éternellement redevables. Une massification de la corruption qui s'insère dans une mauvaise gouvernance, voire une panne de gouvernance à certains égards, alimentant substantiellement le sous-développement chronique du continent, et in fine, les immixtions de tous genres (dépendance à l'aide du développement, imposition de programmes d'ajustements structurels...).

Conclusion

Durant la pandémie du Covid, le monde entier a été confronté à la question de la souveraineté (rupture des chaînes d'approvisionnement alimentaires, pharmaceutiques, des composants électroniques...). Mais l'Afrique est peut-être le continent où cette question a été la plus agitée depuis quelques années. On y observe une régénérescence de la pensée souverainiste et indépendantiste des pères fondateurs comme N'Nkrumah, Modibo Keita ou encore Cheikh Anta Diop. Elle est aujourd'hui portée par de nouvelles générations, à travers le débat sur la pensée décoloniale. Bien avant ce regain de souverainisme constaté à

l'échelle du monde, et en particulier, en Afrique, Rousseau s'était fait l'écho de la souveraineté populaire comme principe directeur de la société politique. Il en fut un héraut avant l'heure. Justement, dans le cadre de l'exercice d'une souveraineté effective, notamment en Afrique francophone, tractée par la volonté populaire, la seule capitalisation sur l'hostilité à l'héritage colonial, (notamment le franc CFA et la coopération militaire) ne suffira pas. Les tenants du néo-souverainisme, outre le rejet du legs colonial (leur unique mantra aujourd'hui), doivent intégrer la lutte résolue contre nos propres tares rédhitoires, en termes d'instabilité sociopolitique chronique, de fleurissement d'un micro nationalisme suicidaire, de relative « inappétence pour le travail » et de « panne de gouvernance » (y compris sous les régimes militaires actuels), sous peine de baigner dans « un souverainisme incantatoire ». Comme le relève pertinemment Marwane Ben Yamed (2023, p.3) :

La véritable indépendance est entre nos seules mains : c'est aux africains de veiller à défendre leurs intérêts, de refuser les contrats léonins jusqu'ici souvent imposés par leurs partenaires, de ne plus brader les immenses ressources que recèle le continent contre quelques miettes. Et à leurs dirigeants de privilégier l'intérêt général de leurs concitoyens plutôt que leur intérêt personnel ou celui de leur clan.

Bibliographie

Antil Alain (2023), « Coups d'État en Afrique : « Les putschistes promettent une deuxième indépendance », in L'OBS, n°1267.

Ayassi Anatole (1997), « Le défi de la sécurité régionale en Afrique après la guerre froide, vers la diplomatie préventive et la sécurité collective », in Revue camerounaise de science politique, vol 4, n°2.

Bayard Jean-François (2017), L'État en Afrique. La politique du ventre, Paris, Fayard.

Beyala Calixthe (2022), « L'AES : la seconde indépendance ? », in Jeune Afrique, n°2347.

Bodin Jean (2013), *Six livres de la République*, Paris, Classiques Garnier.

Dion Simplicie (2024), « L'AES : un panafricanisme de caserne », in Le point, n°1487.

- Hugon Philippe** (2006), « Conflits armés, insécurité et trappes à pauvreté en Afrique », in AFRIQUE CONTEMPORAINE.
- Kako Nubukpo** (2021), *Sortir l'Afrique de la servitude monétaire À qui profite le franc CFA ?* Paris, Fayard.
- Kodjo Eden** (1985), *Et demain l'Afrique*, Paris, Stock.
- Mairet Gerard** (2012), *Du contrat social ou principes du droit politique et autres écrits autour du contrat social*, Paris, Livre de Poche.
- Mangeon Antony** (2022), *L'Afrique au futur : le renversement des mondes*, Paris, Edition Hermann.
- Marwane Ben Yamed** (2023), « Burkina, Mali, Niger : souverainisme de pacotille et marchands d'illusions », in Jeune Afrique, n°2355.
- M'bembe Achille** (2022), « Emmanuel Macron a-t-il mesuré la perte d'influence de la France en Afrique ? », in Jeune Afrique, n°2345.
- N'gouandé Jean-Paul** (2022), *L'Afrique sans la France*, Paris, Albin Michel.
- Rousseau Jean-Jacques** (2010), *Du Contrat Social*, Paris, Le livre de poche, Classiques de philosophie.
- Sarkozy Nicolas** (2023), *Le temps des combats*, Paris, Fayard.